



**la info'com-cgt**

TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

# La liste Info'Com-CGT

## composée de candidats syndiqués et non syndiqués

# au service des salariés

## NOS ENGAGEMENTS

- Etablir des revendications
- Consulter les salariés
- Faire entendre les exigences des salariés
- Combattre les mesures régressives
- Représenter les salariés
- Faire respecter la loi



Consultez la vidéo  
→ [https://youtu.be/N\\_CAupZ2fuA](https://youtu.be/N_CAupZ2fuA)

### LE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

C'est dans cette instance que vos représentants sont informés et consultés sur les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise.

Les élus du CE gèrent également les activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés et de leurs familles.

Pour réaliser ses missions, le CE dispose de moyens financiers :

- un budget de fonctionnement, fixé par le Code du travail à 0,2 % de la masse salariale,
- le budget des activités sociales et culturelles (pas de seuil fixé par le Code du travail). **Nous avons obtenu le maintien à 1,13 % de la masse salariale.**

### NOTRE BILAN

- Suite à l'externalisation, il a fallu tout reconstruire. **Nous avons fait le choix d'orienter les œuvres sociales vers la mise en place de chèques-vacances et de chèques-cadeaux.**
- **Nous avons fait le choix de la justice sociale en donnant plus aux moins bien payés.**
- **Nous avons signé un partenariat avec un organisme de tourisme et avons obtenu des prix défiants toute concurrence pour 2017.**
- Sur le budget de fonctionnement, **nous avons engagé un cabinet d'experts et un cabinet d'avocats pour nous aider à mieux vous défendre.**
- **Nous avons obtenu le maintien des acquis de tous les ex-salariés d'Exterior Média.**

### LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL (DP)

Les DP représentent et défendent les salariés.

Lorsqu'un salarié éprouve des difficultés avec sa hiérarchie, que la direction cherche à le licencier, que son service est menacé ou qu'il ne parvient pas à faire respecter ses droits, le DP peut mettre les questions à l'ordre du jour de cette instance.

Le DP peut aussi saisir l'Inspecteur du travail de tout problème d'application du droit du travail.

### NOTRE BILAN

- Depuis l'externalisation, les salariés sont mis sous pression. La direction nous demande d'en faire toujours plus, d'être de plus en plus polyvalents sans aucune reconnaissance. **L'action des DP a été de veiller aux bonnes conditions de travail et à la sécurité. Nous avons eu des conflits ouverts avec la direction.**
- Tous les salariés ne font pas appel aux DP. Mener un conflit ouvert avec la direction n'est pas chose facile. Ceux qui entament une action demandent parfois à leur DP de tout arrêter... **Or, pour vous défendre, nous avons besoin de votre détermination.** →

## LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT est désigné par les élus du CE et des DP.

C'est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés et à leur sécurité au travail.

Il réunit l'employeur, les représentants des salariés, mais aussi l'inspecteur du travail et la médecine du travail.

## NOTRE BILAN

- Nous avons passé deux années difficiles du fait qu'aucun document ne nous a été transmis par les anciens élus (CFDT) d'Extérieur Média. **Nous avons tout repris à zéro avec une direction encline à traîner des pieds et nous faire perdre du temps sur chaque dossier.**
- Un document unique réécrit et toujours incomplet doit être remis à jour cette année, une tâche qui pendra encore du temps afin de rien oublier, ni personne.
- **Une expertise faite dès la première réunion suite à la mise en place d'un outil informatique et de plusieurs inquiétudes liées à l'emploi autour de cet outil.** Outil actuellement en place et tout le monde constatera qu'il n'est pas au point. Mais nous restons vigilants sur le sujet et continuerons à surveiller de près le processus de mise en œuvre.
- **De nombreuses réunions pour obliger la direction à faire remettre en état le parc panneaux outdoor qui a abouti sur plusieurs audits, remise en état et mises aux normes des dispositifs...** Mais ce travail n'est pas encore fini, tant il est important.
- **Des réunions pour réorganiser les plates-formes indoor.** En nombre insuffisant pour l'instant, mais nous avançons.

## À QUOI SERT UN SYNDICAT ?

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. Il a pour objet exclusif l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des personnes visées par ses statuts. Il s'entoure également de conseils d'experts pour faire des propositions et contre-propositions lors des négociations d'accords d'entreprise.

Avec ses 850 adhérents, Info'Com-CGT dispose de moyens humains, matériels et financiers pour soutenir localement les actions de leurs délégués.

Seuls les délégués syndicaux, désignés par les syndicats ayant obtenu au moins 10 % aux élections professionnelles, ont le pouvoir de négocier et de signer les accords d'entreprise à condition d'avoir obtenu 50 % aux élections professionnelles.

## NOTRE BILAN

- **Nos délégués du personnel sont intervenus et ont obtenu des avancées en termes de conditions de travail sur les sites de Nantes, La Courneuve, Toulouse, Centre.**
- En 2015, nous avons revendiqué et gagné un accord tripartite maintenant nos acquis individuels et collectifs. **Concernant l'accord de substitution, nous avons refusé de le signer puisqu'il ne garantit rien sur la durée et que les nouveaux entrants sont exclus de l'accord, créant ainsi des inégalités de traitement entre anciens et nouveaux salariés.** Néanmoins, sans notre détermination à défendre les droits et intérêts de tous, le contenu aurait été tout autre.
- **Sur les salaires, nous avons obtenu péniblement 10 € d'augmentation en 2015.** En 2016, la direction a attribué des augmentations individuelles sans aucune égalité de traitement. **Néanmoins, nous avons obtenu la revalorisation des coefficients de salariés oubliés depuis de nombreuses années.** Aujourd'hui, nous appelons à la mobilisation pour obtenir des augmentations significatives et des garanties sur l'avenir de nos emplois.
- **Nous avons obtenu la mise en place d'une banque de données économiques et sociales** permettant d'avoir une information générale de l'entreprise. Nous sommes les premiers du groupe à l'avoir et, pour l'obtenir, nous avons dû les menacer de saisir le tribunal. La direction a bien conscience de notre force et de notre détermination à faire respecter la loi.
- **Nos élus ont déclenché un droit d'alerte et saisi le Conseil d'administration sur le devenir de nos emplois.** Notre but est d'obtenir des engagements sur notre avenir, suite à la fin de la garantie d'emploi des deux ans prévue dans l'accord tripartite, mais aussi à cause de l'incapacité à trouver ou le refus de chercher de nouveaux clients pour notre entreprise.

Lorsque nous nous sommes présentés en 2015, nous avons pris l'engagement de vous défendre, comme nous l'avons fait lors du transfert. **C'est la raison pour laquelle vous nous aviez élus à plus de 57 %.** Depuis, nous n'avons pas changé de cap. Vous avez pu le constater. Avec la loi Travail permettant de remettre en cause le temps de travail, la rémunération des heures supplémentaires... les patrons des entreprises gérées par des groupes d'actionnaires, comme les Derichebourg, ont obtenu des droits néfastes pour les salariés.

**Notre syndicat a pris l'engagement de continuer le combat contre cette loi.** Mais, pour ce faire, y compris à Derichebourg SNG, nous devons obtenir au minimum 50,1 % des voix aux élections professionnelles. Nous sommes le poil à gratter des patrons. Notre intérêt, c'est le vôtre. **Il vous appartient maintenant de choisir entre ceux qui luttent pour vos droits et ceux qui accompagnent les plans de la direction.** Pour nous, les choses sont claires : nous continuerons à revendiquer de vraies avancées sociales pour les salariés.

# Notre camp ? Les salariés, pas les actionnaires ! Votez Info'Com-CGT !